



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 42/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 03 JUIL. 2012

Affiché le : 03 JUIL. 2012

L'An deux mille douze, le vingt six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 19 juin 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DÉCAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme AUDIÉQUIER	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	M. SALAÛN
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERÈS	à	M. RIGAUD

**Secrétaire** : Monsieur Michel BEUILLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : URBANISME - AUAT - Recondution de la convention cadre du 3 mai 2005 - attribution de subvention**

En application de la convention-cadre signée entre la Ville d'Aussonne et l'AUAT le 3 mai 2005 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la Ville d'Aussonne est déterminé au regard du programme général mutualisé d'activités de l'AUAT, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le montant de la subvention attribué à l'AUAT pour l'année 2012 s'élève à 6 500 € au regard du programme de travail et du budget prévisionnel de l'AUAT.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant à la convention-cadre du 3 mai 2005.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- Approuve la reconduction de la convention-cadre du 3 mai 2005
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à ladite convention

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 26 juin 2012

Le Maire,

  
Lysiane MAUREL

